



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 19/10/18

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur le projet de révision du PLU  
de la commune de Lafrançaise (82)**

**n° saisine 2018-6533  
n° MRAe 2018AO88**

Par courrier reçu à la DREAL le 18 juillet 2018, la commune de Lafrançaise a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision de son PLU, au titre des articles R 104-21 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 18 octobre 2018 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).